



Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées
du Haut-Rhin

Conseil départemental



Haut-Rhin

Les Actions Culturelles de la MDPH

L'accessibilité culturelle est un droit pour tous et implique la prise en considération de tous les citoyens dans leur diversité. Elle concerne l'accès à l'information, aux œuvres, au patrimoine, aux pratiques culturelles et artistiques.

Les principes fondateurs de la loi du 11 février 2005 :

L'accessibilité à tout pour tous constitue, avec le droit de compensation, l'un des principes fondateurs de la Loi de 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Un constat :

La vie culturelle fait partie intégrante du projet de vie de la personne handicapée. Il s'agit d'un vecteur important de valorisation et de réalisation de soi.

Un besoin :

Celui de penser en termes de : « chaîne de l'accessibilité culturelle »

Un support :

Pour renforcer nos liens avec les acteurs du secteur médico-social, associatif et culturel, pour s'inscrire dans une dynamique de réseau.

Une manière de promouvoir les talents des personnes handicapées.

Contact : Esther WEISS

Chargée de coordination culturelle

03 89 30 68 76 - weiss@haut-rhin.fr

Les actions portées par la MDPH 68 :

- Une démarche permanente d'information sur l'offre et l'accessibilité culturelle.
- La promotion de projets culturels fédérateurs: Animations, rencontres culturelles avec la participation des établissements : ateliers, cafés littéraires, forums, tables rondes.
- Proposer l'expression artistique comme médiateur à la relation sociale, à l'ouverture et à la communication :

Exposition permanente de réalisations artistiques sur les sites de la MDPH pour valoriser les talents, potentiels et ainsi sensibiliser le regard du public à l'Art comme vecteur et levier d'intégration.

www.haut-rhin.fr - Maison des Personnes Handicapées

